



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Jacques Corbet

Tél : 03 80 44 68 21

Courriel : jacques.corbet@bfc.gouv.fr

Claire Chambreuil

Tél : 03 39 59 63 64 – 07 64 02 43 13

Courriel : claire.chambreuil@developpement-durable.gouv.fr

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Dijon, le **25 JUIL. 2025**

Madame la Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura,
Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Le classement du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura – prononcé par décret du 1er avril 2011 prorogé par le décret du 28 août 2018 – arrive à échéance le 2 avril 2026.

Par vos délibérations respectives des 2 juillet, 21 octobre et 20 octobre 2022, vous avez engagé la révision de la charte de ce parc. Cette procédure devrait aboutir au renouvellement de son classement en 2026 pour une durée de 15 ans..

Madame la Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Parc du Haut-Jura
39310 LAJOUX

Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel de Région
4 square Castan, CS 51857
25031 BESANÇON CEDEX

Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand, CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

Copie transmise pour information à :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche
- Madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame la préfète de l'Ain
- Monsieur le préfet du Doubs
- Monsieur le préfet du Jura
- Monsieur le directeur de la DREAL d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté

Par courrier en date du 5 mars 2025, Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté m'a adressé le projet de charte révisée de ce parc, afin de recueillir mon avis.

J'ai consulté les services déconcentrés et établissements publics de l'État concernés, dont les contributions sont reprises dans la note technique jointe à ce courrier et que je vous invite à prendre en compte dans la poursuite de l'élaboration de ce projet de charte.

En application du Code de l'environnement, j'ai également transmis votre demande à Madame la Ministre en charge de l'écologie, qui a saisi le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF). Ces instances ont rendu leur avis, respectivement les 16 et 12 juin derniers, avis que vous trouverez également en pièces jointes à ce courrier pour prise en compte dans la poursuite du projet.

Fruit d'un important travail de concertation et de rédaction, ce projet de charte témoigne de la forte implication des élus du territoire, des partenaires et des équipes du Parc. Cette implication a d'ailleurs été particulièrement visible et soulignée lors de la visite, en mai dernier, des rapporteurs du CNPN et de la FPNRF.

Je tiens à saluer la qualité du projet, qui présente une ambition forte dans un contexte de changement climatique, de tensions sur les ressources et d'évolution des usages du territoire.

Il répond ainsi aux cinq missions confiées aux parcs naturels régionaux par l'article R.333-1 du Code de l'environnement :

- « – protéger *les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée* ;
- contribuer à *l'aménagement du territoire* ;
- contribuer au *développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie* ;
- contribuer à assurer *l'accueil, l'éducation et l'information du public* ;
- réaliser *des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.* »

Il répond également aux enjeux identifiés dans la note des services de l'État qui accompagnait l'avis d'opportunité en date du 20 avril 2023, et prend globalement en compte les résultats des travaux du séminaire inter-services de l'État du 4 juin 2024, dont la synthèse vous a été transmise en juillet 2024.

Sur la base de ce projet de charte, j'émets un avis **favorable** à la poursuite de la procédure de révision de cette charte en vue du reclassement du Parc naturel régional du Haut-Jura pour 15 années, sous réserve de la prise en compte des éléments détaillés dans la note technique ci-jointe.

Sur la forme, j'attire votre attention sur le choix de structurer le projet de charte autour de trois axes très transversaux, qui pourrait constituer une difficulté dans sa mise en œuvre : la plus grande vigilance est attendue sur la prise en compte systématique des différentes thématiques dans la mise en œuvre des mesures, y compris le dialogue et la collaboration avec les acteurs concernés, en particulier les services de l'État.

Le Parc devra s'assurer de la bonne articulation de ses actions avec les différentes politiques publiques déployées par chacun des signataires de la charte, notamment dans le cadre des travaux portés par les COP régionales (les « mieux » : se déplacer, se loger, préserver et valoriser nos écosystèmes, produire, se nourrir, consommer), ceux du Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) du Massif du Jura tel que prévu par l'article 251 de la loi Climat et résilience, mais également ceux des collectivités à leurs propres échelles.

J'attire votre attention sur les prochaines étapes de la procédure. Le projet de charte est soumis à évaluation environnementale. Il conviendra de produire un rapport environnemental dont le contenu est détaillé à l'article R.122-20 du Code de l'environnement.

La saisine de l'Autorité environnementale – l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) – devra être réalisée sur la base du dossier finalisé pour l'enquête publique. En effet, si le projet de charte devait intégrer des modifications substantielles consécutivement à l'avis de l'Autorité environnementale, une nouvelle consultation s'imposerait.

Par la suite, le rapport environnemental, accompagné de son résumé non technique, et l'avis de l'Autorité environnementale devront être joints au dossier soumis à l'enquête publique.

Mes services restent mobilisés à vos côtés afin de faire aboutir ce nouveau projet de territoire pour le Haut-Jura.

Veuillez agréer, Mesdames les Présidentes, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le préfet



Paul MOURIER